

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_082

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGIR
POUR LA CULTURE ET LE TOURISME DANS L'EST DE LA
REUNION «LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2026 - BISIK»**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_082

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURISME DANS L'EST DE LA REUNION -(ACTER) - «LE BISIK» PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2026

I – CONTEXTE

Crée en 2012, l'Association ACTER (Agir pour la Culture et le Tourisme dans l'Est de la Réunion) et son espace culturel « le Bisik » transformé en Lieu de musiques actuelles visent à répondre au déséquilibre territorial de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles inhérents à la micro-région Est. Après dix ans d'existence, le Bisik occupe une place majeure dans le paysage culturel de l'Est, dont l'ampleur grandissante le rend désormais incontournable et rayonne au-delà même des limites communales ou intercommunales.

L'année 2025 a été le signe d'une ambition concrétisée avec l'entrée en vigueur de la convention pluriannuelle signée avec la DAC Réunion. Forts de cette reconnaissance, ACTER poursuit l'aspiration forte à obtenir le même engagement formel auprès de l'ensemble de ses partenaires historiques, qu'il s'agisse de la Ville, de la Région, de La CIREST ou du département.

Son lieu est aujourd'hui à une étape importante de sa structuration et l'activité ne pourra pas se poursuivre sans une équipe stable et sans engagement fort de la CIREST afin de proposer, dans ce lieu unique dans l'Est de l'île, une programmation culturelle riche et un soutien dynamique aux acteurs des musiques actuelles

II- PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2026

Pour 2026, l'association ACTER détaille les autres enjeux importants :

- Pérenniser l'équipe et consolider l'association,
- Diversifier les publics de la culture,
- Accentuer leurs actions hors les murs en direction de tous les publics (dans les quartiers, les établissements scolaires ou les sites touristiques et patrimoniaux),
- Créer un espace de travail partagé à vocation culturelle pour assurer le développement des musiques actuelles sur le territoire, ainsi que des projets satellites (la participation au «Son du bahut», au IOMMa, les Réparali Kafés...

III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût du programme d'activités 2026 est évalué à 505 143,00 €.

La participation de la CIREST pour sa mise en œuvre est de 60 000,00 €.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération n°2022 -C004 du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2022 relatives aux modifications statutaires ;

- **VU** la délibération n° 2022-C78 du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2022 relative à la proposition d'élargissement de la compétence supplémentaire dans le domaine culturel du spectacle vivant ;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération ;
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- le projet artistique du « Bisik », en tant que lieu de production et de diffusion de musiques actuelles contribue à corriger le déséquilibre structurel de l'Est en la matière et constitue un instrument de cohésion sociale en consolidant le lien entre les habitants et les acteurs locaux,
- sa programmation 2026 représente un levier d'action indéniable et structurant pour la promotion de la dynamique culturelle sur le territoire de la Cirest et qu'en cela, elle constitue un véritable vecteur d'attractivité et de rayonnement territorial ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 60 000 € à l'Association ACTER
- **DE VALIDER** les termes de la convention de subvention en annexe,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER